

## COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026

### DELIBERATION DCS26\_03\_06\_13

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 26 février 2026

## **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION « AVEC L'ETHIOPIE »**

Vu La loi Oudin Santini autorisant les collectivités, syndicats et agence de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement au financement des actions de solidarité internationale.

Considérant la demande de subvention 2026 déposée par l'association AVEC L'ETHIOPIE du 26/01/26 relative à des travaux de forage d'un puits avec pompe à main dans un village de montagne rural au Nord Est de la région de Debré Tabor. Les travaux de forage ont été estimés à 3000 € et l'association a demandé une participation financière de 2000 € en 2026.

Considérant la volonté du SEA de poursuivre son soutien aux associations de solidarité internationale œuvrant dans le domaine de l'eau,

Le Président rappelle que l'association AVEC L'ETHIOPIE travaille en Ethiopie depuis 10 ans avec les villageois de Debré Tabor et que le Syndicat soutient cette association depuis 2020.

Il est proposé aux membres, d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 € au profit de l'association AVEC L'ETHIOPIE pour 2026.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **Décide d'octroyer une subvention de 2000 € à l'association AVEC L'ETHIOPIE pour l'année 2026,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

**Vote : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260306-DCS26\_03\_06\_13-DE

